

# DÈS JANVIER, INFORMEZ **VOS SALARIÉS** SUR LE NOUVEAU **COMPTE** **PERSONNEL D'ACTIVITÉ.**



moncompte  
activité.gouv.fr

Pour avancer dans ma vie professionnelle.

Dès janvier 2017, vos salariés vont pouvoir utiliser leur compte personnel d'activité. Ce compte permettra à chacun de consulter ses droits à la formation et de bénéficier gratuitement de services personnalisés pour construire son parcours professionnel.

Retrouvez tous les outils d'informations sur :  
[www.travail-emploi.gouv.fr/cpa/](http://www.travail-emploi.gouv.fr/cpa/)



MINISTÈRE  
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE  
ET DU DIALOGUE SOCIAL